



ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE



Je soussigné (Nom – Prénom) -----,
 Président du club de (Nom + N° club) -----,
 atteste prendre en charge la formation (intitulé de la formation) -----,
 du (date de la formation) -----
 de l'éducateur (Nom – Prénom) -----.

Montant* de la formation : ----- €

(Modules 114€ - CFF1 285€ - CFF2 285€ - CFF3 285€ - CFF4 285€ - Stage Gardien du but 114€ - FUTSAL 114€ - Stage UFRSTAPS 170€ - Animatrice Fédérale de Football_45€ - Module U7 45€ - Inscription certification 57€)

A l'issue de la formation, les clubs de Lyon et du Rhône seront remboursés des montants suivant (voir tableau) :

Participation du District de Lyon et du Rhône	
CFF 1 ; CFF2 ; CFF3 et CFF4 (coût réel de la formation 170 Euros)	115 €
Formations modulaires de 16 h : U9 / U9 Mineurs / U11 / U11 Mineurs / U13 / U15 / Gardiens de but / Futsal / (coût réel de la formation 70 Euros)	44 €
Formations modulaires de 8 h (U7 / Animatrice Fédérale de Football (coût réel de la formation 15 Euros)	30 €
Inscription certification (coût réel de la formation 30 Euros)	27 €

Un bon FFF de 25 Euros sera déduit automatiquement, pour cette saison, du coût de votre formation (U7, U9, U11, CFF1, CFF4, Animatrice Fédérale et Futsal Initiation) sous condition d'être présent à ladite formation. Aucun remboursement ne sera effectué lorsque le tarif du module sera inférieur au montant du bon

Mode de règlement* :

- Espèce
 Chèque
 Prélèvement sur le compte du club (uniquement avec les clubs du District de Lyon)

(*Cocher la case correspondante à votre mode de règlement)

J'atteste avoir pris connaissance des conditions d'annulation de la formation figurant sur la présente demande

Fait à -----, le -----

Signature + cachet du club :

Conditions d'annulation de la formation :

- Désistement une semaine avant le stage : remboursement intégral
- Désistement 72 h (3 jours) avant le stage : remboursement 50 %, sauf cas de force majeure
- Désistement à moins de 72 h (3 jours) ou pendant le stage : pas de remboursement